

**AVENANT N°4
à la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR LE SITE INTERNET DU RÉSEAU DES MUSÉES D'OCCITANIE
2026-2030**

ENTRE LES SOUS-SIGNÉS :

La Régie Culture de Mirande pour le Musée des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, 13 Rue de l'Évêché, 32300 Mirande

Représentée par Monsieur Patrick Fanton, Maire de Mirande

Ci-après Désignée « **le Musée des beaux-arts et des arts décoratifs** » ou « **le Musée** »,

D'UNE PART,

ET

L'Association Occitanie Musées, réseau des professionnels de musées d'Occitanie, anciennement *Occitanie Musées, Association des conservateurs et personnels scientifiques des Musées d'Occitanie*, Section régionale d'Occitanie de l'AGGCPF, Association nationale des conservateurs et des professionnels des musées et des patrimoines publics de France, dont le siège est situé au Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel de Ville, 82000 Montauban, dont le n° Siret est le 420 011 686 00011

Représentée par sa Présidente, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une décision du conseil d'administration du 1er juillet 2008, actuellement Claire Muchir

Désignée ci-après « **l'Association Occitanie Musées** » ou « **l'Association** »,

D'AUTRE PART.

Désignés ci-après ensemble « **les Parties** ».

VU les statuts de l'Association Occitanie Musées,

VU la convention initiale signée pour cinq années entre les Parties,

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Association Occitanie Musées poursuit la gestion et l'administration du site internet musees-occitanie.fr qui fédère plus de 130 musées dans les 13 départements d'Occitanie.

Le site internet du réseau des musées d'Occitanie poursuit ses objectifs :

- favoriser la connaissance du patrimoine muséographique d'Occitanie auprès des publics (grand public, scolaires, enseignants, chercheurs, journalistes, élus...),
- favoriser l'accès à l'éducation et à la culture et la cohésion sociale,
- promouvoir les musées et valoriser leurs collections et leur politique scientifique et culturelle,
- encourager la découverte croisée entre musées (routes inter-musées, galeries thématiques...),
- favoriser la numérisation régulière des collections des musées (campagnes photo, accompagnement à la mise en ligne),
- créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées (espace professionnel avec

forum de discussions et espace de partage de documents),
- mettre en lumière les métiers des musées,
- diffuser les offres d'emplois du secteur.

Toutes ces actions ont pour but de :

- développer la cohésion du réseau muséal de la région Occitanie et fédérer ses professionnels,
- confirmer le rôle des musées en tant que pôles culturels structurants du territoire.

Ceci contribue à améliorer l'image cohérente et positive des collectivités propriétaires des collections dans le secteur de la gestion patrimoniale.

La plateforme numérique et ses ressources documentaires - textes, photographies (numérisation des collections), vidéos - permettent une meilleure visibilité et lisibilité du patrimoine muséographique régional, de la conservation, de la recherche, des expositions et actions pédagogiques et culturelles des institutions muséales.

Pour rappel, la convention initiale a pour ambition de :

- mettre à disposition des musées un outil de gestion des données pour leur permettre de mettre en ligne eux-mêmes les informations concernant leurs établissements (notices d'œuvres et objets, agenda événementiel...),
- fournir aux personnels des musées l'accès à un espace professionnel en ligne avec forum de discussions, espace de partage de documents, actualités du réseau...
- proposer des outils de promotion pour valoriser les établissements et leurs collections sur la plateforme (campagnes photographiques, clips vidéo, routes thématiques, ...)
- faire évoluer la plateforme et l'animer.

Cette convention permet également de soutenir de manière globale les actions de l'Association Occitanie Musées à destination des professionnels de musées, comme la programmation de formations avec le CNFPT et l'organisation de journées professionnelles sur des sujets d'actualité, qui permettent d'améliorer les compétences des agents et de favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Les articles 1 à 7 et 9 à 11 de la convention initiale restent inchangés. Le présent avenant porte sur l'article 8 concernant la durée et la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens pour le site internet du réseau des musées d'Occitanie.

ARTICLE 2 : Reconduction de la durée de la convention

L'avenant n°4 a pour objet de reconduire la convention initiale pour une durée supplémentaire de cinq ans ; il prend effet à compter du 1er janvier 2026, la convention initiale étant arrivée à échéance au 31 décembre 2025 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2030.

Au-delà, la convention pourra être reconduite pour la même durée, de manière expresse, par un nouvel avenant.

Fait à Montauban, le (date) en trois exemplaires originaux, le 1er pour le représentant légal du Musée signataire de la présente convention, le 2ème pour le conservateur ou responsable du musée et le 3ème pour l'Association Occitanie Musées.

L'Association Occitanie Musées

Représentée par **Claire Muchir**

Présidente de l'Association

La Régie Culturelle de Mirande

Représentée par Monsieur Patrick Fanton,

Maire de Mirande